

COURRIER "ARRIVÉE"

24 DEC. 2009

MAIRIE DE SELLES S/CHER

MAIRIE DE SELLES-SUR-CHER

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2009/213

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE

LE

22 DEC. 2009

DE

ROMORANTIN-LANTHENAY

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

le : 15 décembre

L'an deux mille neuf

le Conseil Municipal de la commune de Selles-sur-Cher
dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël GRASLIN

Secrétaire de séance : Madame Rose REGOLI

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2009

PRESENTS : Monsieur Joël GRASLIN, Madame Christine BOITARD, Madame Michelle BARBOU (pouvoir de Mademoiselle Carine KMIEC), Monsieur Patrick SAUVAGE (pouvoir de Jacky BONNICHON), Madame Moïsette LEFEVRE, Monsieur Joseph PINEL, Monsieur Jean Paul PINON, Maires Adjoints. Monsieur Michel FOUCHER, Monsieur Jean Pierre GALOPIN, Madame Andrée DANGE, Monsieur Gilles PARRE, Monsieur Roger PANNEREC, Monsieur Gilles BOUNIOU, Madame Annick CLEMENT, Madame Rose REGOLI, Monsieur Jean Pierre RICLET, Monsieur Pierre FERRET, Madame Caroline COLLIN (pouvoir de Madame Carole TOUZET), Mme Huguette CONNIN (pouvoir de Madame Nadège RIBAUT, Madame Annie RACINE (pouvoir de Monsieur Francis MONCHET), Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Jacky BONNICHON (pouvoir à Patrick SAUVAGE), Madame Carole TOUZET (pouvoir à Caroline COLLIN), Mademoiselle Carine KMIEC (pouvoir à Madame Michelle BARBOU), Monsieur Francis MONCHET (pouvoir de Madame Annie RACINE), Madame Nadège RIBAUT (pouvoir à Huguette CONNIN), Monsieur Bruno BERNARD.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Fabrice BERTHIER

TARIFS LOCATION DE SALLES DE CINEMA

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs suivants, à compter du 1er janvier 2010.

Cette délibération annule et remplace celle portant le n°2009/174.

	2010
Salle de Cinéma	
Location salle (Taux de T.V.A. 19,60%)	230,00
Location cabine de projection (personnel agréé obligatoire)	230,00
Personnel « Tarif horaire jour »	17,00
Personnel « Tarif horaire nuit »	34,00
Conférence – associations sans cabine et hors séance	62,00
▪ Caution	510,00



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Lecture faite les membres présents ont signé
Pour copie conforme
A Selles-sur-Cher, le 15 décembre 2009
Le Maire, Joël GRASLIN,

TRANSMIS S/PREF. DE ROMORANTIN LE : 21 DEC. 2009
RECU S/PREF DE ROMORANTIN LE : 22 DEC. 2009
RENDU EXECUTOIRE LE : 24 DEC. 2009

En application des dispositions du décret 65/29 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à partir de la publication.